

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 15 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 Octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 08 Octobre 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 08 Octobre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST - Martine BAUDOT – Éric BEC - Louise TRICHET – Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS – Hans MAZILLER – Brigitte DURAND – Antoine FONT - Carole CHEVREUX – Gilles BURNEAU – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mmes et Mr- Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Yann BRODEL - Véronique RÉTIF

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

1 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Mme le Maire rappelle que conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux, une nouvelle délibération doit être prise suite aux dernières élections du Conseil Municipal, en vertu de quoi il y a lieu de voter le taux d'indemnité de conseil de Mr Jean-Pierre GONZALEZ en fonction depuis le 1^{er} Avril 2013,

Mme le Maire demande aux conseillers de procéder au vote concernant l'attribution d'une indemnité et de préciser le taux sachant que par délibération en date du 02 Octobre 2013, un taux de 50 % avait été voté.
Contre : 1 (M.P. FOUACHE) – abstention : 0 – pour : 17

2 - REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2013
GENDARMERIE – 17 ALLÉE DES MERISIERS

Madame le Maire indique le montant de la taxe OM à recouvrer auprès des logements de la gendarmerie, soit 685 €.

3 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage et d'extension de l'éclairage public

Vers. d'un fonds de concours au SIEML pour les op. de dép., ouvrage 67 situé à la Socraie : 93,95 € TTC

Vers. d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage, ouvrages 234 et 233 situé cité des Moulins : 229,15,€ TTC

Déplacement du candélabre n° 215 cité des Amandiers pour optimiser le parking véhicules : 610,42 € HT

Demande de Mr POUPARD qui s'engage à rembourser la part communale : 1 158,66 € HT

Zone 3 : cité de la Lizandière et rue des Varennes ; zone 4 : cité des Amandiers ; zone 5 : rue des Varennes et rue du Pressoir : 16 020,38 € HT

4 – POINT COMMISSION VOIRIE

1. L'Association des naturalistes angevins a pour but de créer des atlas sur la biodiversité locale.

Jean luc Ranger en fait partie et travaille avec des spécialistes amateurs ou pro pour créer ces atlas, en fonction des groupes floraux et des groupes de faune locale. Les terrains situés vers la STEP de Fontevraud l'Abbaye et particulièrement sur la Butte de Mestré (parcelles et bois) sont intéressants pour certaines essences (pins sylvestres), champignons, orchidées. Le PNR peut certainement apporter ses conseils. Le Conseil Général peut également intervenir sur ce type de terrain sensible.

2. Cadhumeau et projet implantation Ets LEVEL :

Monsieur LEVEL est intéressé par la proposition d'installation de son entreprise à la Cad'humeau.

Il demande toutefois à pouvoir mettre en place un service de surveillance des lieux pour éviter les vols et dégradations. L'implantation des bâtiments demande une modification du PLU. Cette modification ne peut s'effectuer que sur proposition préalable d'un projet d'implantation.

Les parcelles concernées appartiennent pour partie à la commune et pour partie à des propriétaires privés. L'acquisition par la commune de ces terrains représente environ 1 ha, 15 cts /m². L'entreprise LEVEL a besoin d'environ 3 000 m². Prévoir aussi un espace supplémentaire pour le cas où une entreprise nouvelle souhaite s'installer à côté de l'entreprise LEVEL.

3. Projets de travaux 2015 : Chemin du petit Puy : envisager les travaux sur ce chemin car il demande un entretien très régulier, les ornières sont importantes, la sortie sur la route de Montsoreau reste dangereuse... Si ce chemin doit être refait, il s'agit aussi d'envisager une sortie plus sécurisée.

4. Points d'actualité : Le chemin menant à l'habitation troglodytique au-dessus du restaurant les Délices, le chemin côté gauche de la fontaine St Mainboeuf est communal. Le propriétaire de l'habitation troglo demande une réfection de ce chemin devenu dangereux et impraticable à son avis. Avant toute décision, il faut attendre que les travaux d'assainissement soient effectués dans la maison voisine à cette habitation. Par ailleurs, la commune n'est pas tenue de refaire l'accès à une propriété privée, même si cet accès est communal. La commune est tenue de l'entretenir avant tout. *Chemin longeant des propriétés menant au Bois Minet :* Une propriété se situe en bordure de ce chemin. Le propriétaire a demandé le bornage de son terrain et précise qu'une partie du chemin fait partie de sa propriété. Le propriétaire propose de vendre à la municipalité cette partie de son terrain qui correspond au chemin. Le prix de vente est estimé à 1800 €, soit le prix du bornage de cette partie du terrain.

5. Entrée Nord Fontevraud : Projet d'accès aux laboratoires Brothier. Flux de véhicules important : 250 véhicules lourds, 4000 véhicules/ jour. Les objectifs : Sécuriser l'accès, Limite km à 50 km/h plus en avant à l'entrée du village, sécuriser le chemin communal vers l'Arceau, sécuriser les liaisons douces et vélos, traiter l'entrée du village avec des éléments qualitatifs, réutilisation des aménagements existants. Un dossier d'exploitation commun sera présenté au CG. Le CG et l'Agglo sont prêts à aider financièrement la commune dans une pré étude et dans les travaux à hauteur de 20% par le CG et 10 % par l'Agglo sur chaque poste. Le conseil municipal valide l'étude nécessaire afin de connaître les détails de ce qui peut être réalisé et à quel coût. Les travaux sont estimés à environ 35000 € en tout, sans les aides de l'Agglo et du CG.

6. Cimetière : Création du comité chargé de relever les sépultures en état d'abandon : François Jost, Carole Chevreux, Sandrine Lion, Philippe Bourgeois accompagnés de Fabiola Mazé, rendez-vous est donné le 30 Octobre à 14h en Mairie.

L\$MLP

5 – POINT TRAVAUX BÂTIMENTS

Une visite des bâtiments a été proposée aux conseillers municipaux. Celle-ci a permis de visualiser les entretiens courants, les dernières interventions ainsi que d'imaginer sur place les projets à venir. L'entreprise Monssu a réalisé les interventions nécessaires au Foyer Yves Duteil. La commission du 07/10 dernier a validé en sous-préfecture de Saumur la sécurité de celui-ci. M. Chauveau, couvreur, devrait intervenir mi-novembre pour le toit de la Mairie. Un devis a été effectué par l'entreprise Roux afin de réparer le plafond des sanitaires dégradé par les fuites d'eau du toit.

Parmi les projets : Aménagement du dernier étage de la mairie afin de bénéficier d'une salle supplémentaire pouvant servir de transit pour du stockage de matériel et d'archives non sensibles, mais également de salle de réunion supplémentaire ou complémentaire à la salle du Conseil. Il est nécessaire de réfléchir au remplacement du bâtiment préfabriqué accueillant les classes de CM1 / CM2. Le logement d'accueil de secours n'est pas meublé. L'achat du minimum de meubles et électroménager est envisagé. Cet appartement pourrait également servir pour l'accueil de stagiaires courte durée. Ce logement ainsi que le logement d'accueil du SDIS seront prochainement équipé d'un sous compteur électrique. L'objectif est de pouvoir suivre et d'adapter plus précisément la consommation électrique de ces logements, séparément des bâtiments de l'école maternelle. La location et le taux d'occupation du logement du SDIS n'est pas remise en question.

6 – POINT CANTINE

Inscriptions moyennes à la cantine (régulières et occasionnelles) : 47 à 48 enfants toutes tranches d'âge.

Le groupe « élémentaire » est plus volumineux que le groupe « maternelle ».

Il a été décidé de scinder le groupe élémentaire. Ainsi, les CP mangent au premier service avec les maternelles. Ceci permet d'équilibrer le nombre d'enfant sur chaque tranche de temps de repas (une vingtaine à chaque service). Les CP sont ensuite pris en charge dans la cour de la maternelle après le repas et retournent à l'école élémentaire à la fin du 2nd service, avec tout le groupe élémentaire.

Certains enfants sont particulièrement perturbateurs et ont déjà reçu des avertissements avant exclusion. Afin de tempérer la situation, avant qu'elle ne dégénère, les familles sont reçues à la Mairie en entretien avec leur enfant, pour dernier avertissement. Cette concertation peut permettre d'éviter l'exclusion de la cantine. La plupart des grosses dettes de cantine ont été réglées pour tout ou partie. Le secrétariat de Mairie se renseigne régulièrement auprès de la Trésorerie Municipale de Saumur afin de connaître les en cours. Afin d'éviter un surcroît de volume sonore, et malgré les équipements existants, il est envisagé d'équiper la cantine de « paravents » ou autre élément équivalent coupant le son et les contacts turbulents entre tables.

7 – POINTS ÉCOLES

Effectifs scolaires à la rentrée de Septembre : Maternelle : 46 inscrits, Élémentaire : 94 inscrits.

Soit un effectif total de 140 enfants inscrits et scolarisés à Fontevraud l'Abbaye.

Une commande de denrées non périssables et eau sera prochainement renouvelée dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté en cas de confinement des écoles.

8 - LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Le Projet Educatif de Territoire a été validé par les services académiques et la délégation du ministère de la cohésion sociale ce 25/09/2014 (message Internet). Il restera à finaliser ce point par une convention entre le Rectorat, la commune et la délégation du ministère de la Cohésion Sociale.

Les TAP se sont organisés depuis la rentrée. Quelques points ont été revus avec la nouvelle Directrice de Familles Rurales (Anne Véronique Robert) et l'animateur référent sur Fontevraud (Baptiste Léger).

L'intervenant sportif a été remplacé au pied levé par les animateurs de Familles Rurales. L'intervenant en musique n'a pas souhaité poursuivre son contrat. Un animateur complémentaire a été recruté pour la fin de période 1. Une recherche d'un intervenant sportif et d'un intervenant musique est en cours.

Les TAP en petites sections de Maternelle, selon l'activité proposée, sont à « réadapter ». L'âge des enfants concernés est encore très jeune et leur concentration reste aléatoire. Familles rurales se charge d'amener du matériel et intégrera les ATSEM plus profondément dans les activités proposées.

Une proposition de règlement intérieur a été envoyée à Familles Rurales décrivant les attitudes à tenir par les enfants et les familles ainsi que les sanctions, voire exclusions, en cas de manquement à ce règlement.

Cette proposition est calquée sur les règlements intérieurs des écoles et de la Garderie. Les enfants peuvent ainsi constater que les règles sont les mêmes partout quand il s'agit de vie en collectivité. Ce Règlement intérieur figure sur la nouvelle fiche d'inscription aux TAP pour la période 2. Un bilan de période 1 est prévu à la rentrée des vacances de Toussaint. Le transport du Mercredi midi vers le CLSH de Souzay Champigny se déroule correctement, même si parfois l'horaire de départ est un peu retardé. Un panneau d'interdiction de stationner avec une précision « réservé Transport scolaire et livraisons » est posé à la maternelle, derrière le muret. L'accès au transport est ainsi sécurisé pour les enfants les plus jeunes.

9 - SERVICE EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2013

Sur l'ensemble de l'agglomération il y a une hausse de 3,7 % en 2014 contre +16,8 % en 2013, en moyenne 5,04 € le m3 contre 4,86 € le m3 en 2013.

Pour la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE (commune rurale) le coût du m3 est de 5,08 € contre 4,90 € en 2013, on observe une hausse de 3,54 % (eau potable : 2,202 € TTC/m3 – assainissement : 2,874 € TTC/m3).

Concernant la qualité de l'eau le paramètre non respecté est le phosphore, la station n'était pas équipée pour réaliser une déphosphatation. La nouvelle station d'épuration, dont les travaux ont débutés en 2014, sera équipée pour traiter ce paramètre.

Assainissement : Il y a 481 abonnés pour 52 309 m3 collectés soit 109 m3 par abonné. On compte 9,2 km de réseau. Madame le Maire donne lecture des rapports annuels eau-assainissement 2013 présentés par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Ces services sont exercés par la SAUR en affermage (DSP, Délégation de Service Public).

10 - SERVICE DE COLLECTE .TRAITEMENT. ET VALORISATION DES DECHETS RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Entre 2012 et 2013 la TIEOM (Taxe Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) perçues a augmenté de 2,3 %. Cette augmentation résulte de l'augmentation des bases individuelles (+ 1,8 %), de l'augmentation de la somme des bases et d'une légère augmentation des taux.

De manière générale, on observe une diminution régulière du tonnage d'ordures ménagères collectées.

Depuis 2002, le poids moyen collecté par habitant a diminué de 25 % (soit – 78 kg/hab/an). Les raisons de cette baisse sont multiples l'effet de la crise et diminution de la consommation, prise en compte de la prévention des déchets (compostage), mais surtout geste de tri vers d'autres flux (déchèterie).

Depuis 2 ans maintenant, on observe la diminution de la collecte sélective. Cela montre un essoufflement du geste de tri et la nécessité de communiquer à nouveau largement auprès du public.

Les tonnages de verre (plate-forme) sont en progression constante et largement au-delà des ratios nationaux. Cela s'explique par le contexte territorial de production de vins.

Sur les déchèteries, on observe une très forte progression des déchets verts et des gravats.

On peut noter que la diminution des collectes ordures ménagères (OMR, collecte sélective) est compensée par l'augmentation des apports en déchèterie et sur les plateformes. Le tonnage global de déchets produits sur le territoire est en constante augmentation. Madame le Maire donne lecture des rapports annuels « déchets » 2013 présentés par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

11 – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

La convention regroupe les activités enfance et jeunesse des communes de MONTSOREAU, PARNAY, TURQUANT, SOUZAY-CHAMPIGNY et FONTEVRAUD L'ABBAYE.

Le conseil municipal autorise l'avenant à la convention signée le 25 Octobre 2012 concernant la répartition de la subvention versée par la MSA. Celle-ci correspond à la clé de répartition de la subvention de la CAF.

12 – DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES

Pour transmettre les actes dématérialisés, il est nécessaire d'utiliser les services d'une plateforme homologuée par le ministère. Le Conseil général de Maine-et-Loire fait confiance aux services de la société FAST (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation) pour assurer l'interface entre la collectivité et le Ministère. L'accès à la plateforme FAST est gratuit pour toutes les collectivités du département, cet accès est financé par le Conseil général. Le conseil municipal accepte le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

13 – Alimentation électrique du rendez-vous de chasse

Le conseil municipal accepte la prise en charge de l'alimentation en énergie électrique basse tension de la parcelle située au lieu-dit « La Loge » concernant le relais de chasse, portant sur 165 ml le long du chemin communal desservant cette parcelle, à hauteur 7 410 € HT, sous réserve : d'être en accord avec le PLU et suite classé ; que les travaux effectués par les membres du Syndicat de la chasse soient validés par le SIEML ;

14 – QUESTIONS DIVERSES

Commune de l'Hérault suite aux intempéries : Le conseil municipal autorise le virement de 250 € sur compte ouvert par l'association départementale des maires en soutien aux collectivités sinistrées de l'Hérault, suites à de graves intempéries.

Convention processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune : Le conseil municipal autorise la signature de la convention avec la Préfecture, nécessaire à la mise en œuvre de la verbalisation électronique de du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Dispositif de « participation citoyenne » : Le 19 Novembre 2014, le Major OLMO, Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de MONTREUIL-BELLAY, propose une rencontre avec le conseil municipal, à huis clos, pour présenter le dispositif de participation citoyenne. Mme le Maire propose (2h). Date retenue par le conseil municipal.

Présentation de Saumur Agglo par son Président

Le 03 Décembre 2014 à 20h30, Mr Guy BERTIN présentera le rôle et les compétences de Saumur Agglo suivi d'un débat. Il est suggéré aux conseillers de préparer des questions qui pourraient lui être transmises via le secrétariat de mairie afin qu'il prépare son intervention.

Le Maire,
Régine CATIN